

Sécurité et santé au travail

"La sécurité et la santé des fonctionnaires est au nombre des priorités de la fonction publique du Canada.

On accorde la plus haute importance à prévenir les accidents et à établir des conditions qui favorisent la sécurité et la santé au travail. Bien qu'en dernière instance il incombe aux gestionnaires et aux superviseurs de veiller à la santé et à la sécurité de leurs employés, il est stipulé dans les politiques du Conseil du Trésor et dans la partie 11 du Code canadien du travail qu'il s'agit d'une responsabilité partagée avec les employés.

Ces derniers ont le droit de participer au sein des programmes de santé et de sécurité au travail. On obtient de meilleurs résultats lorsque la haute direction, les superviseurs et les employés unissent leurs efforts."

